Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20130215-2013-02-14_008-DE

Date de télétransmission : 15/02/2013 Date de réception préfecture : 15/02/2013

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2013-02-14_008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 février 2013

Président: M. REBSAMEN

M. Jean DUBUET

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 7 février 2013 Publié le 15 février 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 12

Scrutin: Pour: 76 Abstention: 0 contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Christophe BERTHIER Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Pierre PRIBETICH M. Michel FORQUET M. Philippe DELVALEE M. Rémi DETANG M. Mohamed BEKHTAOUI M. Claude PICARD M. Georges MAGLICA M. José ALMEIDA M. Gaston FOUCHERES M. Jean-François DODET Mme Françoise TENENBAUM M. Pierre PETITJEAN M. François DESEILLE Mme Christine DURNERIN Mme Claude DARCIAUX M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Elizabeth REVEL M. Nicolas BOURNY M. Patrick CHAPUIS Mme Elisabeth BIOT M. Jean-Philippe SCHMITT M. Michel JULIEN Mme Nathalie KOENDERS M. Philippe GUYARD M. Gérard DUPIRE M. Alain MARCHAND M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER M. Mohammed IZIMER Mme Françoise EHRE M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Hélène ROY Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Paul HESSE Mme Myriam BERNARD M. Murat BAYAM Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Michel BACHELARD M. Yves BERTELOOT Mme Stéphanie MODDE M. Philippe BELLEVILLE M. Patrick MOREAU M. Philippe CARBONNEL M. Gilles TRAHARD M. Dominique GRIMPRET M. Alain LINGER Mme Noëlle CAMBILLARD M. Didier MARTIN M. Franck MELOTTE M. Patrick ORSOLA M. Jean-Pierre SOUMIER M. Louis LAURENT Mme Michèle CHALLAUX M. André GERVAIS M. Roland PONSAA Mme Françoise VANNIER-PETIT. M. Alain MILLOT M. Michel ROTGER M. Benoît BORDAT M. François NOWOTNY

Membres absents:

Mme Colette POPARD M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA M. François-André ALLAERT M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD M. Joël MEKHANTAR M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE Mme Nelly METGE Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD Mme Christine MARTIN Mme Catherine HERVIEU pouvoir à Mme Christine DURNERIN Mme Joëlle LEMOUZY Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT M. Jean-Yves PIAN Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Alain MARCHAND Mme Louise BORSATO Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY M. Rémi DELATTE

E M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

GD2013-02-14 008 N°8 - 1/2

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLEO: acquisition en VEFA de 34 logements BBC (24 PLUS, 10 PLAi), 11-13 rue de Mirande à Dijon

VILLEO va réaliser une opération d'acquisition en VEFA de 34 logements collectifs BBC situés 11 -13 rue de Mirande à Dijon, financée par le Grand Dijon au titre de sa délégation 2012 de gestion des aides à la pierre.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, VILLEO, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 312 000 € au titre des PLUS,
- 185 000 € au titre des PLAi,

représentant 9,05 % du coût prévisionnel TTC (5 491 402 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur le concours financier du Conseil Général, du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura recours à l'emprunt.

Conformément aux dispositions de la Charte communautaire, cette opération fait l'objet de réservations de logements à hauteur de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAi) dont l'attribution devra respecter les priorités adoptées par le Grand Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer à VILLEO 28 boulevard Clemenceau BP 30312 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 34 logements collectifs BBC (24 PLUS, 10 PLAi), situés 11 13 rue de Mirande à Dijon, deux subventions d'un montant total de 497 000 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 312 000 € au titre des PLUS,
 - 185 000 € au titre des PLAi.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants :
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

GD2013-02-14 008 N°8 - 2/2